



Frais d'annulation

Valable à compter de Juin 2020

Tous les prix sont exprimés en euros et indiqués TTC.

ACN se réserve le droit de modifier les conditions et les tarifs du présent Guide des prix.

ACN Communications France SAS

Adresse du siège et adresse postale :

9/11, allée de l'Arche, Tour Egée, Paris La Défense, 92671

Courbevoie Cedex, France

SAS au capital social de 37.000 €

RCS PARIS B 451 364 889

AUTRES INFORMATIONS

Cette section contient d'autres informations importantes, notamment les informations relatives aux Conditions Particulières d'utilisation, les frais supplémentaires, tous les services disponibles de JOi Mobile et comment contacter le Service Clients de JOi.

PREMIER MOIS AU PRORATA

Pour votre premier mois, vos frais sont calculés au prorata, à compter de la date d'activation de votre carte SIM ou dans les 14 jours suivant votre commande, selon la première occurrence. Les crédits d'appels, de SMS et de données (le cas échéant) de votre premier mois sont calculés au prorata de la même manière.

Cela signifie que vous ne recevez et ne payez qu'une part proportionnelle du crédit mensuel total. Par exemple : si lors de votre premier mois, vous commandez une carte SIM JOi Mobile le 1er du mois mais que vous ne l'activez que le 15 du même mois, vous ne recevrez et ne payerez que la moitié de votre crédit d'appels, de SMS et de données (le cas échéant). Toute consommation supplémentaire sera considérée comme hors forfait et sera facturée en conséquence. Vous avez toujours la possibilité, depuis MyJOi, de vérifier combien de crédit il vous reste.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

	PRIX
Remplacement d'une carte SIM perdue	5,00 €
Frais de retard de paiement	7,50 €
Frais d'échec de paiement	4,00 €
Carte SIM	1,00 €
Frais d'annulation anticipée	Restant dû du contrat (le reste des frais mensuels)